



Conseil d'administration du 26 novembre 2019
Procès-verbal

Année scolaire : 2019/2020
Numéro de séance : N°3
Date de transmission de la convocation aux membres : 15/11/2019
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Etaient présents :

ADMINISTRATION	GANZITTI Christophe	Proviseur
	ROUSSEAU Géraldine	Proviseure adjointe
	MALBAUX Julien	Adjoint gestionnaire
	THEENIVS Bruno	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
EL US LO CA UX	RENOUF Thierry	Caen la mer
PERSONNELS DE L' ETABLISSEMENT	FORESTIER Laurent	Enseignants
	HENRIOT Fabienne	
	PLEY Ruddy	
	HUSSON Maud	
	HUET Laurent	
	THOMINE Véronique	
	CHATELIER Stéphan	
	RANSON Victoria	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
	DUDOUIT Hugues	
PARENTS D' ELEVES ET ELEVES	<i>DODARD Emmanuel</i>	Parents d'élèves
	ANTOINE Guillaume	
	LECHEVALIER Cécile	
	LE DEROFF Isabelle	
	JULES Sandrine	
	PEILLEX Maxime	Elèves
	LEMONNIER Marc	

Ordre du jour :

- Adoption du PV du C.A. du 04 novembre 2019
- Affaires financières
 - Budget prévisionnel 2020
 - Admission en non-valeur
 - Contrats et conventions



- Questions diverses

Le quorum étant atteint (19 personnes présentes), Monsieur le proviseur ouvre la séance à 18h05.

Monsieur le proviseur propose aux membres du CA de permettre à Madame BOIS d'assister aux débats afin qu'elle puisse assurer le secrétariat de séance.

Un secrétaire de séance adjoint est désigné en la personne de Monsieur FORESTIER.

Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2019

Monsieur le proviseur demande si le PV du dernier CA appelle à des remarques ou à des modifications. Aucune remarque n'étant signifiée, il le met aux votes :

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Monsieur le proviseur indique à tous les membres qu'il leur est distribué le règlement intérieur mis à jour. Il contient les dernières modifications votées lors du CA du 5 novembre 2018.

Monsieur le proviseur indique également qu'il souhaite aborder soit dans les questions diverses soit en points supplémentaires à mettre l'ordre du jour :

- Affaires financières : admission en non-valeur (créance de 2016-2017 de 131,63 €) ;
- Affaires pédagogiques : demande concernant l'organisation de la réflexion autour du projet d'établissement.

18h10 : arrivée de M. PLEY et M. HUET

Monsieur le proviseur met au vote le nouvel ordre du jour ainsi arrêté :

- Adoption du procès-verbal du CA du 4 novembre 2019
- Affaires financières
 - Admission en non-valeur
 - Budget prévisionnel 2020
 - Contrats et conventions
- Affaires financières
 - Projet d'établissement
- Questions diverses.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Affaires financières

Budget prévisionnel 2020

La parole est donnée à Monsieur l'adjoint gestionnaire pour la présentation du budget (cf Rapport de présentation budget 2020 en annexe).

Une représentante des personnels enseignants constate que la recette de 3000 euros attendue début 2020 (dotation complémentaire de la Région afin de régulariser la subvention accordée pour les élèves de BTS 1^{ère} année) n'apparaît pas dans le budget.



Monsieur l'adjoint gestionnaire explique qu'effectivement, ce versement apparaîtra ultérieurement sur une ligne de recette. Il précise qu'il est possible de passer d'une ligne à l'autre à l'intérieur d'un service. C'est une décision qui ne dépend que de l'ordonnateur et qui est transmise pour information. Le budget de fin d'année ressemble ainsi rarement à ce qu'il était en début d'année.

Il ajoute par ailleurs, concernant l'activité ODEPHEB Déplacements/Hébergements (activité pédagogique), qu'il a été décidé de diminuer le budget de 1000 euros pour s'aligner sur le montant dépensé l'an dernier. Cela n'entraînera rien une modification des remboursements, il sera toujours possible de procéder à un ajustement de cette ligne.

Alors que Monsieur l'adjoint gestionnaire détaille les spécificités du service ALO (administration et logistique), un représentant des personnels enseignants demande ce qu'il en est de la chaudière à bois.

Monsieur l'adjoint gestionnaire répond qu'elle a besoin d'être nettoyée pour être remise en route et que tous les réglages sont à refaire. La Région a conclu depuis cet été un nouveau marché pour l'entretien de la chaufferie. La demande avait été faite par le lycée de ne pas intégrer la chaudière à bois dans ce contrat de maintenance, de pouvoir modifier ce dernier dans le cas où la chaudière pourrait être réutilisée, mais cela n'a pas été entendu. Il faut donc payer environ 5000 euros de plus que notre ancien contrat, pour un entretien de la chaudière qui ne peut être fait aujourd'hui.

Monsieur le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) ajoute que le lycée connaît également un problème de fuite de gaz réfrigéré. Cela représente près de 25000 euros depuis le début des problèmes de fuite.

Monsieur l'adjoint gestionnaire confirme que s'agissant d'un circuit unique sans aucune vanne intermédiaire, quand il y a une fuite, il faut faire une recherche sur l'ensemble du circuit.

Actuellement, il faut changer l'évaporateur d'une armoire froide dans une cuisine et recharger l'installation en gaz, ce qui représente plus de 6500 euros. Le self a connu le même problème.

Concernant le service restauration et hébergement, la baisse des repas élèves fait s'interroger les représentants des personnels enseignants sur l'origine de ce mouvement.

Il a été remarqué que les élèves vont régulièrement à Super U le midi et reviennent avec un sandwich, des biscuits apéritifs... Il y a un réel attrait pour la « malbouffe ». Ceci est d'autant plus surprenant que dans le cadre de leurs études, les élèves sont formés à l'équilibre alimentaire. Peut-être serait-il intéressant de réfléchir à un concept de restauration rapide sur site ?

Monsieur l'adjoint gestionnaire précise que la baisse de la masse du service SRH est avant tout due à la baisse du nombre d'élèves.

Une représentante des personnels enseignants souhaite savoir ce qu'il en est de la vente d'objets confectionnés.

Monsieur l'adjoint gestionnaire répond que les ventes n'atteindront jamais le montant d'il y a deux ans. Les ventes de la VAE (Vente à Emporter) remontent car il y a un problème de remplissage du restaurant le midi : les repas non servis au restaurant d'application sont par la suite vendus à la VAE.

Un représentant des parents d'élèves demande s'il y a un roulement au niveau des réservations des clients.

Monsieur le DDFPT explique que les clients ont le droit à deux réservations par période.

Monsieur l'adjoint gestionnaire ajoute que le restaurant est généralement fréquenté par des habitués sur le temps du midi. Néanmoins, l'assistante au DDFPT envoie régulièrement des mails de rappel afin de remplir le restaurant, ce qu'elle ne faisait pas par le passé.

Les représentants de personnels demandent une interruption de séance à 19h23.

La séance reprend à 19h32.



Monsieur le Proviseur met le budget 2020 au vote :

POUR : 5
CONTRE : 16
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Un représentant des enseignants, en accord avec les parents, le représentant de Caen La Mer pour IFS et les élèves explique le vote en indiquant que «Après la suppression sans réelle explication de la dotation spéciale de 100 000€, dotation qui tenait réellement compte de la nouvelle structure suite au déménagement d'Hérouville, nous constatons depuis 2 ans une baisse significative de la dotation de fonctionnement de notre lycée entraînant l'an dernier une ponction de 30 000€ de nos fonds de réserve et cette année, le budget fait apparaître un déséquilibre de plus de 60 000€ malgré les choix de restrictions faits. Nous avons déjà plusieurs fois signalé la spécificité de notre établissement incluant des frais de fonctionnement et de maintenance conséquents, il nous paraît inconcevable que le budget ne puisse permettre le fonctionnement normal de l'établissement. »

Admission en non-valeur

Monsieur l'adjoint gestionnaire propose l'admission en non-valeur pour une créance de 2016-2017 de 131,63 € (frais de cantine des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre). Elle permettra l'abandon des poursuites pour le recouvrement de cette créance par l'agent-comptable.

Monsieur le proviseur demande au CA l'admission en non-valeur.

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Contrats et conventions

→ **Convention avec l'Association des Agences de la Démocratie Locale (domiciliée au Conseil de l'Europe)**

Monsieur le proviseur présente le projet de convention à l'initiative de la ville d'IFS et qui concerne le projet d'échange avec la Macédoine. Cette convention est à signer avec l'association des agences de la démocratie locale et Lycée François Rabelais dans le cadre du « Programme annuel de coopération décentralisée entre les acteurs normands et macédoniens » soutenu par le Ministère de l'Europe et celui des affaires étrangères.

Monsieur le proviseur demande au CA l'autorisation de signer la convention.

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 1
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Convention d'objectifs et de moyens avec la région Normandie**

Pour information, monsieur le proviseur indique que l'article 9 discuté au dernier CA a été entériné en l'état de la proposition faite par les services régionaux.

→ **Contrat d'hébergement sur serveur dédié EURESTO**



Monsieur le proviseur demande au CA l'accord pour signer le contrat annuel avec la société EURESTO pour un montant de 1262 € HT.

Monsieur le DDFPT explique qu'Euresto permet de gérer les caisses de la VAE, du restaurant d'application, des marchandises et de l'hôtel d'application.

Un représentant des personnels enseignants ajoute qu'il espère pouvoir travailler dessus avec les BTS l'an prochain. Euresto permet 15 connexions simultanées.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Affaires pédagogiques

Projet d'établissement

Monsieur le proviseur demande l'autorisation du CA afin d'interroger monsieur l'IA-DASEN sur la possibilité de suspendre les cours du vendredi 10 janvier 2020 à partir de 14 heures afin de consacrer cet après-midi au travail en groupes thématiques autour du futur projet d'établissement. Cette réunion concerne tous les personnels de l'établissement.

Une représentante des personnels enseignants demande ce qu'il en est des personnes qui terminent tôt, notamment les agents de la Région qui prennent leurs fonctions tôt le matin.

Monsieur le proviseur répond que Monsieur l'adjoint gestionnaire étudiera cela en fonction des possibilités de chacun. Concernant les élèves, il n'y a pas de règle, les représentants du CVL pourraient être invités.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Questions diverses

- Pour information et compte-tenu de l'échange qui concernait le calendrier des convocations des CA à venir, monsieur le proviseur précise que le prochain CA se déroulera (sauf demande particulière des autorités académiques) le lundi 9 mars (à la place du 2 mars, lundi de retour de vacances scolaires).

La séance est levée à 20h00.

Le Président du CA

Le Président du CA

Le secrétaire de séance adjoint

Le secrétaire de séance adjoint